

Registre de concertation du public

Concertation préalable à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de la délibération du 14 mars 2017

Je soussignée Christine HASCOËT, Maire de RESTIGNE

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à Restigné le 4 octobre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CH. HASCOËT', written over a faint circular stamp.

Date	OBSERVATIONS DU PUBLIC
04.10.2018	(Cutebourg)
05.10.2018	Les raisons de l'implantation d'une zone de restriction ne sont pas claires. L'objectif n'est plus; je comprends qu'il pourrait y avoir possibilité renforcée de préemption pour éventuellement lotir dans le futur avec construction d'habitations. J'en suis opposé à ceci, au contraire cet espace de jardins donne un attrait à cette zone; Je suis également surpris par l'idée d'un parking attenant à cette zone. L'aménagement de la grande rue n'est pas propice à l'accès des commerces les plus fréquentés (Saulangeais); cette réalisation de places ne doit pas conduire à la construction d'un parking inutile à mon sens. Je suis prêt à en débattre
5.10.2018	Il est indiqué sur le PLU selon la dernière sur la zone du clos Jolinet, au rattachement la rue du Van Brucx. Une étude de sol a été réalisée par le propriétaire actuel. Il existe des anciennes caves au sous-sol. Afin de pouvoir réaliser une densification, je propose une connexion du tout à l'égout en entée-bas, ce qui évitant une pompe de relevage pour la connexion au tout à l'égout. RABASSE Dominique 06.23.48.07.70
08.10.2018	
09.10.2018	Demande que les Sautineries soient retenues pour l'accès à Bâtis, parce que avec toutes les nouvelles habitations il y a tout ce

Date	OBSERVATIONS DU PUBLIC
9/10/2018	qu'il faut (téléphone, eau, électricité etc) donc je pense que cela est possible.
10/10/2018	Ceci concerne la zone de restructuration au sein du village derrière l'école. Il s'agit de sacrifier la valeur du Patrimoine de ces habitations en leur enlevant une partie de leur jardin ce qui contribue au charme de ce secteur. Pourquoi se priver du terrain. N'avez-vous plus le droit d'avoir dans un village de Cameroun ^{de posséder} de quoi fleurir ou faire son potager je milite pour la préservation de nos héritages, éternels, et Camerounais, jadis, chèvres etc, Gardons nos espaces verts. D'autres secteurs, présentent, les intérêts pour des constructions nouvelles.

HC

Date	OBSERVATIONS DU PUBLIC
	car il s'agit bien de créer un habitat moderne au sein d'une bâtisse de maison en pierre de Tuffeau ! Restigné doit rester un village paisible !
B81H	
11.10.2018	
12.10.2018	Projet intéressant mais ne serait-il pas préférable de motiver les gens à restaurer leurs biens et ou acquérir de l'ancien. Pour ma part le projet au sein du village est peu clair, objectifs, nombre de bien, parcelles. C'est un projet qui part sans doute d'un bon sens, mais retirera beaucoup de valeur au habitations environnantes.
	RICHARD Maxime.
13.10.2018	
15.10.2018	

Date	OBSERVATIONS DU PUBLIC
16.10.2018	
17/10/18	
18/10/18	
19.10.2018	
20/10/18	
22/10/18	
23.10.2018	
24.10.2018	
25.10.2018	
26.10.2018	
27.10.2018	

[Signature]

Date	OBSERVATIONS DU PUBLIC
29.10.2018	Je suis M^r Alain Machet et je représente M^{lle} Laurence Jacquelin propriétaire d'une parcelle (C 668) Bodant La Départementale n° 69. celui-ci voudrait vendre une partie de cette parcelle longeant la route. En effet ce terrain se trouve à proximité du réseau collectif d'assainissement, de l'électricité et de l'eau. Alain Machet. Etant concerné par le projet du clos Solinet, je souhaite conserver mes parcelles en vigne. Et concernant la partie ouest, longeant la rue des Flechiers, les Diversains dont je fais partie, demande l'extension du réseau d'assainissement collectif pour cette rue, sans succès. Pourquoi construire de nouveaux logements? L'assainissement individuel ne fonctionne pas ou mal, le sol est étant calcaire. Alain Machet
30.10.2018	J'ai envoyé une lettre vous informant que je demandais le classement en zone constructible de ma parcelle située à La Renaudière (A Rochore). (cette parcelle ne sera jamais replantée en vigne). Une décision a-t-elle été prise par le conseil? Yolande Renou-

